



Défaut de procédure suite à un licenciement

Par **ladycoxy**, le 13/11/2011 à 20:13

Bonjour,

Mon ami a été déclaré inapte, en une seule visite en raison d'un danger immédiat, le 28 février 2011 ! Il aurait du suivre un licenciement dans le mois suivant, qui n'a pas été fait ! Il a été licencié le 09 novembre, donc je sais qu'on lui doit ses salaires depuis le 28 mars !

Cependant il touche une pension d'invalidité depuis 4 ans, ma question est de savoir est ce qu'on va lui enlever la somme de sa pension sur ces salaires ?

Merci d'avance pour vos réponses !!

Par **DSO**, le 14/11/2011 à 10:11

Bonjour,

Si votre ami percevait légalement une pension d'invalidité depuis 4 ans et un salaire, il n'y a aucune raison que cela change.

Cordialement,
DSO

Par **ladycoxy**, le 14/11/2011 à 19:19

bonjour,

Il ne touchait pas son salaire, il percevait sa pension d'invalidité, mais là suite au défaut de

procédure, ils vont lui verser ses salaires depuis le mois de mars . Il a été déclaré inapte totale, mais il aurait du être licencié dans le mois suivant, ce qui n'a pas été fait, donc il va toucher ses salaires de mars a aujourd'hui, ce que je voulais savoir c'est s'ils vont lui demander de rembourser ses pensions vu qu'ils vont lui verser 7 mois de salaires et que pendant ces 7 mois il a touché une pension ???
Si je ne suis pas claire, dites le mois c'est assez compliqué!!
merci par avance